



Version du 01.01.2015

Conditions à remplir pour la protection contre l'incendie INSTALLATIONS DE DEPOUSSIERAGE DE COPEAUX ET POUSSIÈRES DE BOIS

Systèmes d'aspiration avec filtres et sacs de récupération

1. Une installation d'aspiration avec ensachage et filtres pouvant contenir jusqu'à 300 litres de copeaux (maximum 2 sacs) peut être installée dans le même local que la machine pour traiter le bois sans mesures de protection. Au-dessus de ces valeurs, les installations de dépoussiérage doivent être installées dans un local séparé formant un compartiment coupe-feu de résistance **EI 60**. Les portes reliant d'autres locaux doivent être **EI 30** homologuées.
2. Les conduites d'aspiration et de refoulement doivent être munies de clapets coupe-feu EI tt-S 30 au niveau des murs et dalles coupe-feu séparant le local de dépoussiérage des autres locaux.

Les clapets placés sur les conduites d'aspiration doivent se fermer dès que les moteurs des ventilateurs sont arrêtés (commande asservie).

Les clapets placés sur les conduites de refoulement doivent être maintenus en position "ouvert" par un fusible thermique (fil nylon placé au-dessus des sacs à poussière).

3. Les caissons des appareils et leurs isolations doivent être incombustible.
4. Un extincteur à poudre doit être placé à proximité du local dépoussiérage.

Remarque : l'ensemble de l'installation (qualité des canaux, distances de sécurité, entretien, etc.) doit être conforme à la DPI (25-15) **Installations aérauliques (AEAI)**.

INSTALLATIONS DE DEPOUSSIERAGE

SYSTEMES D'ASPIRATION AVEC FILTRES ET SACS DE RECUPERATION

